

JOURNAL DU LOT

TIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS valent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Paris..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Paris..... — Arrivée.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Paris..... — Arrivée.
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	7h45	9h40	7h37	7h30	9h30	9h30	5h25	7h50	7h50
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Luzech.....	5 47	1 20	6 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Duravel.....	6 27	2 44	6 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26	12 39	4 39	3 4	5h50	2h	3h40	7 15	2	7 31	9 25	11 8	7 54
Monsempron-Libos. — Départ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AGEN..... — Arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AGEN..... — Départ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BORDEAUX..... — Arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BORDEAUX..... — Départ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
RODEZ..... — Arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
RODEZ..... — Départ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AURILLAC..... — Arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AURILLAC..... — Départ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
VIERZON..... — Arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
VIERZON..... — Départ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS..... — Arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS..... — Départ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Cahors, le 19 Septembre 1874

Les élections pour le remplacement, dans chacun des conseils généraux, de la moitié des membres qui les composent (première série sortante) sont, en vertu d'un décret paru au Journal officiel, fixées au dimanche 4 octobre prochain. Le même décret fixe au même jour le renouvellement de la première série sortante des conseils d'arrondissement.

Que les conservateurs, à quelque nuance qu'ils appartiennent, se mettent immédiatement à l'œuvre dans les cantons où les choix ne sont pas définitivement arrêtés; si le radicalisme, dans notre département, ose engager la lutte, il faut qu'un seul nom soit opposé partout aux ennemis de l'ordre qui placent la République avant la France.

Nous ne voulons pas examiner, pour notre compte, nous ne voulons pas savoir qu'elles sont les préférences intimes des candidats auxquels nos amis apporteront leur concours. Il nous suffit que les idées conservatrices et religieuses soient affirmées par ces candidats, pour que leur triomphe nous paraisse non-seulement désirable, mais nécessaire.

Voici le texte du décret de convocation des électeurs.

Art. 1^{er}. — Les élections pour le renouvellement de la première série sortante des conseils généraux et des conseils d'arrondissement auront lieu dans les départements autres que celui de la Seine, le dimanche 4 octobre prochain.

Les électeurs des cantons dans lesquels il y aurait lieu de procéder au remplacement de conseillers généraux ou de conseillers d'arrondissement qui n'appartiennent pas à la série sortante sont convoqués pour le même jour.

Art. 2. — L'élection sera faite sur la liste dressée dans chaque commune en vertu de la loi du 7 juillet 1874.

Art. 3. — Conformément aux lois des 10 août 1871 et 30 juillet 1874, le scrutin ne durera qu'un seul jour.

Il sera ouvert à sept heures du matin et clos à six heures du soir.

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin.

Art. 4. — Aussitôt après le dépouillement, les procès-verbaux de chaque commune seront portés au chef-lieu de canton par deux membres du bureau. Le recensement général des votes sera fait par le bureau du chef-lieu et le résultat proclamé par son président.

Art. 5. — Le second tour du scrutin, dans les cantons où il devra y être procédé, aura lieu le dimanche 11 octobre.

L'élection de Maine-et-Loire a été si importante qu'on ne peut s'empêcher d'y revenir. Elle préoccupe l'opinion publique jusqu'au dénouement qui se produira le 29 septembre.

Les conservateurs ont porté 52,000 suffrages sur leurs deux candidats; la coalition républicaine radicale n'a pu réunir que 45,000 voix. Les conservateurs sont donc en majorité, sans parler des 50,000 électeurs qui se sont abstenus et qui, on peut en être assuré, ne sont pas des républicains, car ceux-ci ne manquent jamais au vote.

La majorité est aux conservateurs et pourtant les radicaux sont près de triompher parce qu'ils ont eu cette fois, comme toujours, l'habileté de grouper tous les efforts sur un seul nom.

Le ballottage va offrir aux conservateurs un moyen de réparer leur faute et de sauver l'honneur du pavillon.

M. Bruas a eu 900 voix de plus que M. Berger. Il n'y a pas à hésiter: M. Berger et ses 25,000 électeurs doivent se porter résolument, franchement vers M. Bruas pour assurer son succès. Ils n'ont qu'à vouloir et le candidat conservateur triomphera.

La victoire des radicaux, victoire toute artificielle, n'a eu qu'une chance de réalité, c'est la division imprudente des conservateurs. Que cette division si blâmable, si malheureuse disparaisse et la coalition républicaine ne pourra pas s'arroger l'honneur de représenter un département où elle est en minorité.

Revue des Journaux

Français.

L'un des journaux les plus sérieusement rédigés de Londres, l'Economist, vient de publier un article important sur la politique allemande dans les affaires d'Espagne. A son avis, on ne pourrait expliquer un projet d'intervention d'Allemagne dans les affaires de la péninsule autrement que par le désir d'une seconde collision avec la France. Mais il regarde le prince de Bismarck comme trop prudent pour poursuivre un dessein si périlleux. L'Allemagne victorieuse, en modifiant la carte européenne, « alarmerait toutes les puissances »; vaincue elle perdrait les avantages de la guerre 1870. L'Economist conclut en ces termes: « Que l'Allemagne cesse d'agir dans l'intérêt de la paix, elle s'exposera à voir aussitôt se réunir contre elle toutes les puissances. De plus, elle provoquerait une opposition intérieure, car toute guerre agressive est impopulaire en Allemagne. Malgré les inquiétudes que peut faire naître le conflit des intérêts nationaux sur la frontière franco-espagnole, nous ne voyons point jusqu'ici la paix européenne sérieusement menacée. »

Journal de Paris.

Le prince Napoléon et le prince Charles Bon-

naparte se présentent, l'un contre l'autre, au conseil général de la Corse.

On sait que le prince Napoléon est en révolte contre le prince impérial, chef de sa maison. Le 16 mars, il a refusé d'aller à Chislehurst prêter hommage au fils de Napoléon III, qui accomplissait, ce jour-là, sa majorité sénatus-consultoriale, c'est-à-dire ses dix-huit ans. Depuis, il a posé, soit dans la Volonté nationale, de Saint-Jean-d'Angély, petite feuille radico-césarienne qui est à lui, soit dans la Perseveranza, le plus important des journaux de Milan, sa candidature à la couronne impériale ou à la présidence de la République au choix de la France. Aujourd'hui, il se présente au conseil général de la Corse contre le prince Charles Bonaparte, tenant du prince impérial, et il développe, dans cette même Volonté nationale (n° du 11 septembre), ses prétentions et ses vues, sous ce titre: Le carlisme impérial.

Le prince Napoléon prétend que le droit successoral est contraire au principe de l'appel au peuple, fondement de l'Empire, et que « ces arrangements constitutionnels, qui transmettent un peuple par héritage, comme un troupeau, ne peuvent prévaloir sur les droits et les volontés de la nation. » La comparaison du peuple avec un troupeau, serait inexacte, s'il s'agissait du droit successoral monarchique. La reine Victoria ne transmettra pas le Royaume-Uni au prince de Galles, comme un pasteur son troupeau. La monarchie moderne assigne la place et limite le pouvoir du monarque, de manière qu'il n'opprime ni les droits, ni les volontés de la nation, qui, par ses représentants, demeure toute puissante. Aussi les Anglais, dont la Monarchie est typique, ont pu dire: « Le Parlement peut tout, hormis changer un homme en femme. » Mais, la comparaison du prince Napoléon est appliquée justement au droit successoral impérial. Dans l'Empire, l'Empereur est tout et partout; ce qui inspirait à notre illustre et regretté maître, M. Saint-Marc Girardin, ce mot célèbre « L'Empire, c'est l'Empereur. » Là, rien de ces arrangements constitutionnels, dont parle dédaigneusement le prince Napoléon. L'Empereur livre le peuple à son héritier, comme un troupeau, puisqu'il le livre au caprice de cet héritier, qui, s'il est faible d'esprit, débâché ou cruel, s'abandonnera à ses fantaisies, à ses débordements ou à ses vengeances, sans qu'un corps de l'Etat ait charge de mettre un frein à ses excès. Aussi le prince Napoléon a-t-il raison de dire que chaque empereur doit être élu du peuple, d'autant que les impérialistes, sauf le petit groupe où l'on remarque, entre autres, M. Emile Olivier et M. Maurice Richard, parlent de restaurer l'Empire absolu de 1852, et non l'Empire semi-constitutionnel du 19 janvier. Si le peuple veut Auguste, libre à lui! S'il veut Tibère, libre à lui! Mais Tibère ne saurait succéder à Auguste, ni Caligula à Tibère, ni Claude à Caligula, ni Néron à Claude, ni Galba à Néron, ni Othon à Galba, sans le consentement exprès du peuple. L'Empereur, c'est le favori du peuple! Et, ce favori peut être aussi bien l'époux complaisant de Pompée que le petit neveu de César!

C'est pourquoi le prince Napoléon pose sa candidature au pouvoir suprême, en compétition avec le prince impérial. Il fait appel au

peuple: « Peuple, veux-tu mon cousin ou moi? Choisis ton César!

Le prince impérial — le lecteur remarquera que nous reproduisons textuellement ci-dessous les expressions du programme publié par la Volonté nationale — est incapable par son âge et par ses conseillers de satisfaire aux vœux du peuple français. Il a dix-huit ans. Il est au collège. Un enfant! Ses mains sont trop débiles pour gouverner un peuple de trente-six millions d'âmes, et ses conseillers sont trop hostiles aux sentiments de l'opinion, aux aspirations publiques, aux nécessités du temps. Le prince impérial sur le trône, c'est M. Bazaine lieutenant-général, ce sont les auteurs de l'expédition du Mexique et de la guerre dynastique de 1870, ministres. Ce quatrième empire inaugurerait une politique aristocratique, réactionnaire, cléricalle, le règne de l'obscurantisme et du favoritisme, le régime que don Carlos promet à l'Espagne, moins les fueros ou franchises locales qui n'ont pas de plus intraitables adversaires que les fortes têtes du parti bonapartiste. Pour l'honneur et le bonheur du pays, on veut bien croire que ce régime des carlistes de l'empire ne viendra pas. Tout ce langage est du prince Napoléon.

Il suffit de retenir deux des griefs du prince Napoléon contre le prince impérial: la jeunesse du prince; la politique de ses conseillers. Quel génie le pays peut-il attendre d'un enfant? Quelle confiance peut-il accorder à des hommes, qui, comme M. Rouher, nous ont lancés dans l'aventure du Mexique, ont fait l'unité italienne, applaudi à Sadowa, et renversé le trône de Napoléon III?

Mais quel régime le prince Napoléon promet-il à la France, au lieu de ce pouvoir précaire?

Ce ne sont, répond le prince, ni le nom du régime, ni le titre du gouvernant, qui font la prospérité: ce sont les institutions. « Lesquelles? Développement de l'enseignement positiviste et utilitaire; effacement des distinctions de classes; avènement du peuple au gouvernement de lui-même; achèvement de la transformation de notre vieille société politique et catholique, latine et aristocratique, en une société civile. César ou Washington, l'Empire ou la République, peuvent accomplir ce programme. Que le prince Napoléon accepte les lauriers de l'Empire ou les faisceaux du dictateur, il suffira qu'il soit au pouvoir suprême!

D'un côté, gouvernement d'un enfant et de conseillers inhabiles, maires du palais; de l'autre gouvernement d'un César égalitaire, matérialiste, athée.

La Liberté (n° du 8 septembre) nous apprend que les conseillers du prince impérial se sont émus du nouveau danger qui menace leur cause. Ils songeraient à modifier l'ordre de succession au trône réglé par le sénatus-consulte de 1804, qui transmet la dignité impériale, à défaut d'héritier naturel, à Joseph Bonaparte, aîné de la famille, puis à Louis, quatrième fils de M^{me} Lœtitia, cadet de Lucien, et par le décret organique du 7 novembre 1852, qui maintient l'exclusion de Lucien et de sa descendance, ainsi que la branche aînée, au profit de Jérôme, le plus jeune frère de Napoléon I^{er}. Les mêmes constitutions reconnaîtraient, suivant eux, à l'Empereur, le droit de changer, d'accord avec le sénat, l'or-

dro de succession au trône en ligne collatérale. De telle sorte qu'ils méditeraient de transporter les droits du prince Napoléon, sur la tête de son concurrent au conseil général de la Corse, le prince Charles Bonaparte, petit-fils de Lucien, fils du prince de Canico. Mais le prince impérial n'est pas empereur. Où est le sénat? Comment le prince Charles Bonaparte pourrait-il être substitué aux droits du prince Napoléon?

Soleil.

Les correspondances d'Arras nous apportent le texte des discours prononcés, en l'honneur de M. le maréchal de Mac-Mahon, par: MM. Martel, vice-président de l'Assemblée nationale; Hamille, député et président du conseil général du Pas-de-Calais; l'évêque; les présidents des tribunaux civil et de commerce; le président de la chambre de commerce; et deux ouvriers doyens de l'usine Grassin.

Ces huit orateurs artésiens témoignent beaucoup de sympathie et de respect au chef de l'Etat; mais, parmi eux, MM. Martel et Hamille méritent une attention particulière, parce que la situation dépendant à peu près de l'Assemblée, il est extrêmement important de noter toutes les paroles des députés. M. Martel a des tendances républicaines; M. Hamille a des préférences bonapartistes: ils appartiennent, l'un au centre gauche, l'autre au parti impérialiste, non toutefois au groupe de l'appel au peuple. Ce sont deux hommes modérés, avec qui l'on se sent tout disposé à s'entendre. Il semble, par l'empressement qu'il a mis à exprimer l'espoir que le maréchal « assurera au pays l'ordre et la liberté avec le concours de l'Assemblée, » que M. Martel est rallié au gouvernement. L'Assemblée, en effet, ayant rejeté la proposition Casimir Périer, le concours, dont parle M. Martel, ne paraît possible que si les partis renoncent à proposer du définitif et se résignent à consolider ce qui est, M. Hamille a été plus formel. Nul doute qu'il votera les lois constitutionnelles. Ces deux honorables députés, en donnant leur appui au gouvernement du maréchal, se conformeraient certainement aux vœux du pays.

Quoi qu'on en dise, l'opposition est lassée. Dans les circulaires de ses adhérents, dans les discours de ses orateurs, dans les polémiques de ses organes, elle continue, à la vérité, d'affirmer son programme ou plutôt ses programmes, car l'opposition est à la fois ultralégitimiste, bonapartiste et républicaine; mais elle proteste de ses sentiments envers le maréchal, ce qui est le signe certain de l'apaisement, sinon du ralliement. Une opposition, qui ne s'attaque pas directement au chef de l'Etat, n'offre pas un péril imminent. Or, non-seulement l'opposition respecte le chef de l'Etat; elle est unanime à lui décerner des éloges.

Informations

Il paraît aujourd'hui hors de doute que des négociations ont eu lieu entre Madrid et Berlin, relativement à la cession de Porto-Rico; que cette cession éventuelle était, dans une certaine mesure, le gage exigé par la Prusse en récompense de l'initiative prise par elle. Or, on sait, d'autre part, que les Américains sont inflexibles sur tout ce qui pourrait porter atteinte à la doctrine de Monroë, et l'on sait aussi combien est étroite, intime et basée sur des intérêts réciproques l'alliance qui unit Washington et Saint-Petersbourg.

Il paraîtrait qu'alarmé des prétentions de la Prusse, et surtout des intentions dont les négociations touchant Porto-Rico sont un indice manifeste, le gouvernement de la Maison-Blanche aurait fait officieusement demander au prince Gortschakoff quelle attitude il comptait prendre dans le cas où l'affaire atteindrait des proportions plus graves, dans quelle mesure la Russie pourrait lui prêter son concours, soit dans une campagne diplomatique, soit autrement. La réponse du prince Gortschakoff ne se serait point fait attendre.

(Patrie.)

Il paraît que l'élection de Maine-et-Loire a fait découvrir une vaste association dont le centre est à Paris, mais dont les ramifications enserrent la France entière.

Naturellement, cette association est politique

et radicale.

Les radicaux qui, on se le rappelle, ont soutenu avec tant d'ardeur, au mois de mai dernier, lors de l'élection de M. de Bourgoing, l'existence de « comités bonapartistes », ne criaient tant que pour détourner d'eux l'attention du gouvernement.

Il est certain, en effet, que, quoiqu'ils en disent, leurs comités existent et fonctionnent on ne peut plus régulièrement.

On cite, comme preuve, ce qui vient de se passer dans Maine-et-Loire, où leurs agents, qui sont très actifs, ont, avant l'élection, parcouru tout le département, se renseignant aussi minutieusement que possible et envoyant à Angers, à un de leurs corréligionnaires politiques, leurs informations, qu'ils contrôlaient mutuellement.

D'Angers, ces renseignements étaient transmis à « la commission de permanence » que le groupe parlementaire de l'extrême gauche a instituée, et où ils étaient communiqués aux intéressés.

Chose remarquable: ces agents radicaux étaient si parfaitement renseignés que, dans une lettre de l'un d'eux, et que le hasard a placée sous nos yeux, le chiffre de voix que, selon lui, devait obtenir M. Maillé, ne s'est pas écarté de 500 voix de celui qu'il a obtenu.

La France annonce le rappel de l'Orénoque, et les relations de ce journal avec la légation italienne donnent à cette nouvelle une consistance toute particulière.

Attendons, néanmoins, avant d'ajouter foi à un acte de cette importance.

Tribunaux.

Le procès relatif à l'évasion du maréchal Bazaine se juge en ce moment à Grasse.

On peut voir dans l'acte d'accusation à quelles exagérations s'était livrée M^{me} Bazaine en racontant l'évasion romanesque de son mari. Quelques-unes étaient généreuses et imposent silence au blâme. Quand M^{me} Bazaine disait que le prisonnier avait attaché sa corde à une gargouille, elle désirait détourner les soupçons du colonel Willette que l'instruction accuse, avec toute apparence de raison, d'avoir tenu la corde. Mais quand elle a voulu faire croire que le prisonnier était descendu à pic, quand elle a donné une effrayante idée de l'orage — qui n'empêchait pas de faire des signaux avec des allumettes, elle a poussé trop loin l'amour du pittoresque. Après tout, elle s'est montrée épouse dévouée et courageuse. La blâmera qui voudra. Quant à nous, nous lui passons volontiers même les côtés fâcheux de son roman, en faveur de son dévouement.

Il résulte de la déposition de M. Heyraud, sous-lieutenant au 111^e de ligne, que la descente effectuée par M. Bazaine était la chose la plus facile du monde, la corde lui a servi comme une rampe, et voilà tout.

En lisant l'acte d'accusation, on est induit à penser que le fort Sainte-Marguerite était une prison bien étrangement tenue et surveillée.

L'évasion de M. Bazaine lui a coûté bien peu de peine; elle s'est accomplie bien commodément!...

Si les gardiens qui l'ont favorisé nous semblent fort coupables, en revanche M. Willette nous paraît très intéressant.

Qu'il ait commis ce qu'on lui reproche, c'est incontestable; mais on ne peut voir sans en être touché un homme pousser le dévouement à son chef au point de se perdre pour lui.

Grasse, 17 septembre.

M^e Lachaud prend la parole. Il dit que cette affaire sera l'honneur de sa carrière. Il défend Willette, type de dévouement chevaleresque. Le crime qu'on lui reproche est le dévouement. Le défenseur raconte ensuite l'existence de Willette à St-Marguerite. Il repousse l'assertion que Bazaine et Willette auraient donné leur parole de ne pas s'évader. Il dit que l'évasion s'est accomplie dans les conditions indiquées dans la lettre de M^{me} Bazaine. Le prisonnier n'eut pas de complices. La corde fut amarrée à une tringle en fer. L'accusation ne repose que sur des hypothèses.

Grasse, 17 septembre soir.

L'audience est ouverte à huit heures et demie. Après une belle plaidoirie de M^e Lachaud, qui combat les suppositions du ministère public sur la nécessité de la complicité de Willette et une protestation de l'ex-capitaine Doineau, le tribunal se retire pour délibérer.

L'audience est reprise après une heure d'intervalle; le président prononce l'acquiescement des accusés Marchi, Lefrançois, Barreau, Leterme, et les condamnations suivantes: A. Rull, Villette et Plantin à six mois de prison; l'ex-capitaine Doineau à deux mois de la même peine, et le gardien Gigoux à un mois.

Chronique locale

et méridionale.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

Nous voici en pleine période électorale, et déjà les candidatures commencent à se faire connaître.

Les renseignements que nous recevons de différents points, nous font espérer que partout le parti conservateur s'unit et agit pour assurer le triomphe de ses opinions.

CANTON DE SAINT-GÉRY.

Nous ne suivrons pas l'exemple d'un de nos confrères qui espère assurer le succès de son candidat en remplissant sa feuille de racontars les plus risqués, et souvent même de diffamations d'aussi mauvais goût qu'elles sont inutiles.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que plus nous approchons de l'heure du scrutin, plus les chances de l'honorable M. Depeyre grandissent et s'affirment.

Ce canton, qui est excellent au point de vue politique, comprend qu'il n'était pas représenté selon ses opinions. Il estime que c'est un avantage et un honneur que d'avoir pour conseiller général un ancien Garde des Sceaux, qui, sous peu, sera peut-être encore ministre; mais qui, quoiqu'il arrive, est et restera l'ami de l'illustre Maréchal.

Avec ce bon sens pratique qui est une des qualités des classes agricoles, ce pays comprend qu'il a tout avantage à voir ses intérêts représentés par un tel homme.

On nous assure, et au besoin nous pourrions citer des noms propres, que plusieurs hommes importants qui, autrefois, avaient voté pour M. Talou se sont aujourd'hui énergiquement prononcés pour son concurrent.

Si l'on veut bien jeter les yeux sur le tableau ci-dessous, on se convaincra que la réélection de M. Talou est absolument impossible.

CANTON DE SAINT-GÉRY.

Elections du Conseil général en 1871.

DÉSIGNATION de la section ou commune	NOMBRE d'électeurs inscrits.	NOMBRE de suffrages exprimés.	NOMBRE de suffrages obtenus par M.					
			TALOU.	DELFOUR.	DOLS.	DILHAC.	Billets nuls, Billets doubles.	
St-Géry	281	259	86	123	37	12	4	»
St-Cirq-Lapopie ..	375	363	43	4	308	»	8	»
Cours	249	222	106	108	3	»	5	»
Crégols	112	97	39	1	57	»	»	»
Bouziès	107	99	72	4	21	2	»	»
Berganty	109	105	47	12	44	»	2	»
Esclauzels	151	141	86	22	33	»	»	»
Vers	256	241	25	215	»	1	»	»
Totaux ..	1640	1527	504	489	503	15	16	»

En s'unissant, les deux anciens concurrents de Monsieur Talou ont assuré l'élection de M. Depeyre, qui, du reste, aurait pu arriver facilement par le seul prestige qui s'attache à son nom.

On objectera peut-être que deux hommes ne peuvent pas disposer de leurs électeurs.

A cela, nous répondrons que les maires du canton, sans aucune espèce de pression administrative, s'étaient réunis pour offrir la candidature à M. Depeyre, et que cette démarche, toute volontaire, a une signification qu'il est impossible de nier.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les électeurs du canton se souviennent de l'attitude de leur conseiller général lors de la dernière session, et qu'il fut abandonné par ses amis les plus chers lorsqu'il se prononça pour l'interpellation de M. de Verninac.

CANTON DE VAYRAC.

On nous écrit de Vayrac, que la candidature de M. Dussol, contre celle de M. de Verninac, a les plus grandes chances de succès.

On ajoute que cette candidature s'est produite de la manière la plus correcte, et la plus conforme à l'esprit du suffrage universel.

Une réunion nombreuse composée de maires de conseillers municipaux, et de notables, a eu lieu pour choisir le candidat qui serait opposé à M. de Verninac, dont les opinions sont peu acceptées par le parti conservateur.

L'interpellation de ce conseiller général, lors de la dernière session, au sujet de l'application de la loi des maires, a donné à réfléchir à ses électeurs qui ont vu avec regret leur représentant se placer sur le terrain inconstitutionnel.

Ils se sont rappelés que dans cette circonstance leur représentant avait été abandonné même par la plupart de ses amis politiques.

M. Dussol, qui a été choisi par le parti conservateur, est le fils de M. le Trésorier-Général de Périgueux. Possesseur d'une grande fortune, maire de sa commune, n'ayant d'autre ambition que celle d'être utile au pays, on peut dire que sa candidature se présente avec toutes les chances de succès.

Nous lui souhaitons bonne chance, et nous sommes certains que nous avons avec nous, tous les hommes modérés et conservateurs de notre département.

CANTON DE LATRONQUIÈRE.

Dans ce canton la lutte sera vive entre M. Laborie, membre sortant, et M. Bouscarel, désigné par le parti conservateur.

M. Bouscarel a été choisi par les hommes les plus en vue de son canton. Il a pour lui la majorité des maires, et tout nous fait espérer qu'il aura la majorité dans le vote prochain.

Personne ne connaît mieux que M. Bouscarel les besoins et les intérêts de son canton. Ses relations sont nombreuses et lui assurent un concours des plus efficaces.

Certainement, le canton de Latronquière renferme des hommes ayant tous les titres pour être conseillers généraux, mais avec une abnégation dont nous les félicitons, ces hommes ont voulu rester unis afin d'assurer le triomphe du parti conservateur.

Eux aussi, se sont rappelés que leur représentant au Conseil général, avait été un des cinq qui avaient appuyé l'interpellation de M. de Verninac.

Abandonné par la majorité dans cette circonstance, le membre sortant ne doit pas s'étonner si, à son tour, l'opinion publique l'abandonne.

CANTON DE LIVERNON.

On nous assure qu'il y aura également lutte dans ce canton, entre M. Vayssié, membre sortant, et M. Andral, ancien ingénieur en chef, ancien conseiller général.

M. Andral veut prendre sa revanche des dernières élections et les renseignements qui nous parviennent, nous font penser qu'il sera victorieux.

M. Andral a, en sa faveur, une grande expérience de affaires et c'est une qualité qui pèse toujours beaucoup dans la balance.

Un canton ne peut progresser qu'à la condition de voir ses intérêts soutenus et représentés par des hommes compétents.

Nous rappelons que M. Vayssié a été un des membres de la minorité qui se prononcèrent en faveur de l'interpellation de M. de Verninac, sur l'application de la loi des maires, lors de la dernière session. Cette attitude de sa part a choqué les conservateurs qui l'avaient nommé. Cette faute contribuera, nous n'en doutons pas, à augmenter les chances de son concurrent.

LE PONT DE SAINT-CIRQ-LAPOPIE

Le journal le Libéral du Lot a entrepris à plusieurs reprises ses lecteurs une question purement administrative et à laquelle il a voulu donner, contre toute évidence, une couleur politique.

Il s'agit du pont projeté à Saint-Cirq-Lapopie destiné à relier les deux rives du Lot. Selon cette feuille, ce projet n'est pas sérieux; il n'est, à ses yeux, qu'une manœuvre électorale.

Pour ne plus revenir sur ce sujet, nous allons, une fois pour toutes, réduire à néant les allégations intéressées de notre confrère.

Le Libéral du Lot a commencé par nier l'utilité du projet. Rien de plus facile que de le battre sur ce point.

Tandis qu'il n'existe pas moins de six ponts, et nous pourrions porter ce nombre à sept, en y comprenant celui de Douelle, sur la partie de la rivière du Lot comprise entre Cahors et la limite de Lot-et-Garonne, il n'en existe pas un seul sur la partie comprise entre le chef-lieu du département et Cahors, (plus de 40 kilomètres).

Cette situation avait vivement frappé M. le préfet du Lot lors de sa dernière tournée de révision. Les réclamations des communes riveraines lui avaient démontré qu'il y avait là un véritable intérêt à satisfaire.

Des études furent ordonnées, et un projet sera soumis au conseil général lors de sa prochaine réunion.

Quelques indications sommaires démontreront l'importance que le pont projeté peut avoir, au point de vue de la circulation, sur les chemins qui aboutissent aux deux rives du Lot.

Sur la rive gauche du Lot, quatre chemins de moyenne communication viennent aboutir à ce cours d'eau, à peu de distance les uns des autres; ce sont les nos 26, de Crégols à Lalbenque; 61, de Saint-Cirq-Lapopie à Vaylats et à la route départementale n° 19; 62, de Crégols à Limogne, et 81, de Saint-Cirq-Lapopie à Arcambal et Cahors, par Lapeyre.

Sur la rive droite, le pont projeté mettrait les chemins de la rive gauche que nous venons d'énumérer en communication avec: 1° le chemin de grande communication n° 33, de Vers à Figeac; 2° avec le chemin de grande communication n° 41, par lequel on aboutirait directement à Marcilhac, c'est-à-dire à la route de Cahors à Figeac; 3° on se relierait enfin avec le chemin de grande communication n° 68, qui conduirait à Sabadel, Lauzès, Labastide-Murat, Gramat.

Le *Libéral du Lot* a donné comme argument contre ce projet, le peu d'importance du bac de Saint-Cirq-Lapopie.

Les chemins nos 26, 61, 62 ne sont pas encore achevés; mais il est facile de prévoir quelle sera la circulation sur un pont qui servira de nœud entre des voies de communication aussi nombreuses et aussi importantes.

Il faut bien le reconnaître, les intérêts du canton de Saint-Géry ont été bien mal représentés depuis quelques années, puisque celui qui devait les défendre ne s'est jamais préoccupé d'un intérêt aussi majeur.

M. le préfet du Lot était donc dans son droit en prenant l'initiative d'une proposition qui, nous l'espérons, sera favorablement accueillie par le conseil général.

Ce projet a d'autant plus de chance de succès que le futur pont de Saint-Cirq fait partie du réseau subventionné; à ce titre, il a droit au secours du gouvernement.

Pour peu que les populations riveraines veuillent faire quelques sacrifices, le pont de Saint-Cirq ne tardera pas à être exécuté.

Le *Libéral du Lot* croit défendre la cause de son patron en donnant aux études qui viennent d'être faites un caractère électoral. Notre réponse coupera court, nous l'espérons, à ces insinuations malveillantes.

Il y a plus de deux mois que M. le Préfet du Lot a prescrit ces études qui sont bien antérieures à la période électorale qui, à l'heure actuelle, est à peine encore ouverte.

Nous demandons à notre confrère si par le fait d'une candidature qui lui est chère, la vie administrative doit être interrompue dans un canton? Si on devait admettre cette jurisprudence singulière, on devrait agir de même dans tous les cantons qui sont représentés par des membres sortants. Il faudrait retirer tous les projets qui concernent des circonscriptions, et forcer le Conseil général à ne statuer que sur les affaires qui intéressent la moitié du département.

Voilà cependant où on en arrive lorsqu'on se laisse aveugler par des intérêts purement personnels.

Le *Libéral du Lot* a parlé d'une interpellation d'un conseiller général lors de la dernière séance de la commission départementale. L'interpellant aurait demandé à M. le Préfet sur quels fonds il comptait pour payer les études du pont de Saint-Cirq-Lapopie.

Nous nous étonnons qu'un membre de la commission départementale ait été assez peu au courant des questions administratives pour formuler une semblable demande. Il aurait dû savoir, ainsi que lui a appris M. Breynat dans sa courte réponse, que ces études, comme toutes les études semblables, sont faites gratuitement par les agents du service vicinal.

Nous nous étonnons également qu'un des membres de la commission ait recouru à la publicité pour des questions qui s'agitent dans des séances qui n'ont aucun caractère public.

Puisqu'une indiscrétion a été commise, nous demandons pourquoi on ne l'a pas faite plus complète.

On nous a raconté que, dans la même séance, un membre de la commission départementale ayant demandé si le dossier concernant une réclamation de secours, pour la commune d'Esclauzels, du même canton de Saint-Géry, figurait au nombre des affaires soumises, M. le Préfet aurait répondu que la lutte électorale s'étant prématurément engagée dans ce canton, il avait cru devoir, par un sentiment d'honnêteté politique, en ajourner la production.

Ce n'est pas seulement la demande de secours de la commune d'Esclauzels qui a été renvoyée à une prochaine séance, ce sont encore celles qui concernent les communes de Cours, Saint-Cirq, Vers et Crégols du même canton.

Nous ne pouvons que louer M. le Préfet de cet acte, qui témoigne de la délicatesse de ses sentiments.

Les examens pour le volontariat d'un an ont eu lieu le 17 à la mairie de Cahors. 54 candidats ont répondu à l'appel de leurs noms. 29 seulement ont été admis.

Par ce résultat, les jeunes gens peuvent se convaincre que l'examen du volontariat est une épreuve sérieuse à laquelle ils doivent se préparer de longue main. Chacun approuvera la sévérité de la commission en songeant que le volontariat est la pépinière des officiers de l'armée territoriale.

Liste nominative des jeunes gens admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an.

MM.

1 Berrié, Jean, de Prayssac,	Très-bien.
2 Coudere, Jean-Pascal, de Dégagnac,	Bien
3 Ganil, Eugène, de Camboulit,	id.
4 Vial, Jean-Paul, de Puybrun,	id.
5 Gez, Gustave, de Gramat,	id.
6 De Gransault-Lacoste, Victor, de Léobard,	id.
7 Lagarde, Eugène, de Cézac,	id.
8 Lacoste, Etienne, de Puy-l'Evêque,	id.
9 Florenty, Antoine, de Saint-Caprais,	id.
10 Rigal, Jean-Paul, de Cahors,	id.
11 Rigal, Jean-Denis, de Pescadoires,	id.
12 Couture, Ferdinand, de Sérignac,	id.
13 Bouchet, Antoine, de Saint-Laurent (Montcuq) id.	
14 Fourneau, Charles-Jules, de Cornac,	id.
15 Bès, Gustave, d'Autoire,	id.
16 Pons, Louis-Victor, de Luzech,	id.
17 Mongrelet, Louis, de Calamane,	Assez-bien.
18 Guillen, Louis, de Figeac,	id.
19 Gauzens, Jean, de Lissac,	id.
20 Lamouroux, E., de Saint-Vincent (Luzech) id.	
21 Bouyssou, Pierre, de Puy-l'Evêque,	id.
22 Darnis, Gabriel, de Puy-l'Evêque,	id.
23 Duprat, Alexis, de Duravel,	id.
24 Henras, Antoine, de Cahors,	id.
25 Rigal, Jean-Pierre, de Douelle,	id.
26 Bessières, Hugues, de Pradines,	id.
27 Daudé, Jean-Pierre, de Lhospitalet,	id.
28 Rigal, Augustin, de Douelle,	id.
29 Lacroix, Jean, d'Uzech,	id.

Un bureau télégraphique vient d'être ouvert à Castelnau-Montratrier.

INSTITUTION VALETTE.

La rentrée est fixée au 6 octobre.

Souscription en faveur des victimes de la grêle

Commune de Strenquels	100 fr.
— de Saint-Laurent	81
— de Lentillac, 8 hect. de grains.	

Un officier supérieur du génie est venu mercredi à Cahors, pour régler les derniers détails relatifs à l'extension du casernement.

La convention va être soumise à l'approbation du ministre, et tout nous donne lieu d'espérer que les travaux ne tarderont pas à être commencés.

Mgr d'Outremont, dont nous avons annoncé la nomination à l'évêché du Mans, est l'un des membres les plus jeunes de l'épiscopat. Avant d'entrer dans les ordres, il avait rempli des fonctions civiles, et nous nous rappelons une époque encore peu éloignée où le conseil de préfecture d'Indre-et-Loire le comptait dans ses rangs.

Louer dans le nouvel évêché du Mans l'homme d'étude et de talent, alors que le haut clergé de France compte autant d'individualités supérieures que de prélats, serait chose inutile autant que banale; nous préférons vanter l'esprit de modération parfaite et de prudente tolérance qui distingue particulièrement Mgr d'Outremont. Savoir être, pour nous servir d'une expression consacrée, savoir être « l'homme de son temps, » est une qualité trop précieuse, surtout chez un dignitaire ecclésiastique, pour que, là où nous la rencontrons, nous ne la fassions pas ressortir.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Dimanche 20 septembre 1874.

LE JUIF DE VENISE

Drame en six actes, précédé de : *Les Pirates de Smyrne.* Prologue en 1 acte.

A LA BASTILLE

Vaudeville en 1 acte, par Duvert et Lauzanne.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 19 septembre 1874.

Naissances.

Parazines (Jeanne), rue Fénélon. — Lugol (Célestin-Louis), au Sept-Pons. — Pechperty (Thérèse), à St-Pantaléon. — Ladoux (Charles-Louis), à Cônevrières. — Sastres (Charles-Cyprien), à St-Henri. — Boulzaguet (François), rue de la Préfecture.

Mariages.

Jarrafox (Hugues-Auguste) et Dalet (Jeanne). — Lacombe (Pierre) et Estradel (Marianne).

Décès.

Molinier (Henri Eugène), 3 mois, rue Portail-vent. — Verdy (Marguerite), 65 ans, rue Brives. — Chevandier de Valdrôme (Louise-Emilie-Marie-Jeanne), 26 ans, Boulevard nord. — Estampes (Anne), 29 ans, au couvent de la miséricorde. — Soulié (Lucie), 15 mois, rue Vayrols. — Vendri (Emile), 14 mois, rue Nationale. — Larnardie (Etienne), 75 ans, à Cabessut. — Besse (Antonin), 2 ans, rue St-Maurice.

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
20	Diman. s Eustache.	
21	Lundi. s Mathieu.	Promilhans, Marcilhac.
22	Mardi. s Thomas.	Cabrere, Catus, St-Céré.
23	Mercur. s Lin. s T.	
24	Jeudi. N.-D. de la M	Rocamadour, Salviac.
25	Vend. s Firmin.	Cardaillac, St-Germain.
26	Samedi s Cyprien.	

☉ D. Q. le 3, à 4 h. 45 du matin.
 ☽ N. L. le 10, à 6 h. 1 du soir.
 ☿ P. Q. le 18, à 10 h. 56 du soir.
 ♀ P. L. le 25, à 9 h. 37 du soir.

Périgée, le 26. — Apogée, le 14.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Variétés

Les Vins bien faits.

Les vins bien faits ne sont jamais malades, a dit le comte Odart. C'est là une vérité absolue; aussi, nous ne nous lasserons pas de la répéter. Il y a plus: non-seulement les vins bien faits sont solidement constitués et de garde sûre, mais ils s'améliorent indéfiniment et se prêtent, beaucoup mieux que les autres, à tous les emplois auxquels le commerce les destine.

On conçoit, dès lors, l'importance qu'il y a pour les négociants en vins, à savoir si ceux qu'ils achètent ont été bien faits. Ils y sont plus intéressés que les vignerons eux-mêmes; car c'est le négociant qui les garde et les élève dans ses chais; c'est lui qui fait les frais de cette éducation, parfois longue et difficile, lui qui court les risques des pertes provenant des altérations; c'est lui encore qui est responsable, vis-à-vis de l'acheteur. Aussi on conçoit difficilement qu'un négociant achète une cave de propriétaire ou de marchand, sans s'être rendu compte, préalablement, de la manière dont les vins ont été faits.

C'est à tort, croyons-nous, qu'il se fie à la finesse et à la sûreté ordinaire de son palais. Il n'est pas de dégustateur, si habile qu'il soit, qui ne se trouve en défaut un jour ou l'autre. Ajoutons que les vins les plus difficiles à élever et à garder, sont presque toujours ceux qui, après la vendange, flattent le plus le goût par leur délicatesse, leur élégance et leur suavité et principalement dans les grandes années, comme paraît devoir être 1874. C'est de ceux là surtout qu'il faut se défier, qu'il faut connaître la bonne ou défectueuse vinification. D'où cette conséquence forcée: le négociant en vins devrait être aussi un habile œnologue.

En est-il ainsi communément non. Hélas! il faut bien le dire: parmi les vignerons eux-mêmes, combien peu en est-il qui sachent traiter convenablement leur vendange?

Maupin, un célèbre œnologue du siècle précédent, écrivait, il y a plus de cent ans, cette parole amère: *Quand le vin des vignerons est bon, c'est qu'ils n'ont pu parvenir à le rendre mauvais.* Si de nos jours, ce mot n'est plus vrai en général, il faut avouer qu'il trouverait encore, dans biens des celliers, sa juste application.

Mais bien faire le vin n'est point chose si facile; c'est un art et une science, et il faut l'étude, la pratique et le temps pour les acquérir.

Aussi, n'avons-nous pas la prétention de vouloir les enseigner ici. Toutefois, il est des notions premières, simples, nettes, précises, que nous pouvons donner, et qui, à l'approche de la vendange, seront peut-être utiles à quelques-uns de nos lecteurs; nous essaierons de les exposer en peu de mots.

Et d'abord, tout vin à goût douxceux, tendra et précoce, dans une année de grande maturité, est un vin qui contient encore une notable proportion de sucre et de matières albumineuses; il sera sujet à des fermentations ultérieures, dont chacune pourra devenir une altération. Il faut se garder d'acheter de tels vins, et si l'on en a, les surveiller. Nous l'avons déjà dit souvent, le sucre dans le vin fait, — nous ne parlons pas, cela va sans dire, des vins de liqueur ou demi-liqueur, — le sucre, c'est comme le loup dans la bergerie, il le dévore.

Le vin des grandes années, pour qu'il ait toute la qualité et la solidité requises, doit être chaud, ferme, vigoureux, plutôt âpre que doux; il doit avoir de la chair et du corps, même un peu de rudesse. Le temps et les soins transformeront bientôt ces excès de force et de sève en moelle, en arôme, en bouquet, en un mot, en tout ce qui constitue les vins les plus excellents; et la transformation aura lieu par l'effet des combinaisons spontanées et naturelles des éléments du vin, sans danger d'altération, et sans soins particuliers.

Voilà les vins qu'on fera bien de choisir en 1874, si la récolte est de haute qualité, comme on l'espère.

Nous dirons, dans un prochain article, comment et par quels procédés on obtient ces sortes de vins.

(Moniteur Viticole).

Dernières nouvelles

Versailles, 18 septembre.

Le maréchal de Mac-Mahon est attendu à l'Elysée ce soir à 9 heures.

Il résulte d'informations certaines que le maréchal revient très-satisfait de son voyage et de l'accueil très-sympathique qu'il a reçu sur tout le parcours, non seulement du monde officiel mais encore des masses populaires. Partout on l'a salué aux cris de *Vive Mac-Mahon* et quant à ce cri s'est mêlé celui de *Vive la République*, cela s'est toujours fait dans des conditions qui n'avaient rien d'hostile pour le maréchal-président.

Jedi, à la commission de permanence, M. d'Aboville, un des ardents de l'extrême droite, a essayé d'aborder la question de l'*Orénoque*, mais M. le duc Decazes a refusé de répondre en protestant contre cette prétention de quelques personnes de provoquer ainsi la discussion politique des questions diplomatiques les plus délicates. L'incident n'a pas eu d'autre suite.

M. Thiers ne partira que lundi ou mardi pour son voyage dans le Midi et en Italie.

D'après des informations de Berlin qu'on dit puisées à source sûre, le jeune prince des Asturies aurait rencontré dans cette capitale des sympathies marquées chez un certain nombre de hauts personnages.

Paris, 18 septembre 5 h. 45 matin.

Le conseil de guerre de Paris a jugé, hier, Régnier, qui joua un rôle important dans la capitulation de Metz. Il l'a condamné à la peine de mort et à la dégradation civile, pour intelligences avec l'ennemi et espionnage.

Bourse de Paris.

Paris, 19 septembre 1874.

Rente 3 p. %	63,40
— 4 1/2 p. %	90,85
— 5 p. %	99,92 1/2

ANNONCES

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, éourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castell-stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 63,476.

M. le curé Compairet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Balwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'exès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière ma sauvé la vie. **ERNEST CATTÉ**, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes :

1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Abonnez-vous au *Paris-Journal* et vous recevrez immédiatement et pour rien une excellente **Montre à Remontoir Breguet**, pour *Rien, Rien, Rien*, rue d'Aboukir, Paris, pour sous-crire ou pour avoir renseignements.

A vendre l'une des meilleures librairies de Bordeaux, faisant en moyenne 80,000 francs d'affaires. Facilité de paiement. S'adresser à M. Labat jeune, 49, rue Porte-Dijéaux, Bordeaux.

LA RESTAURATION

REVUE POLITIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du n° du 1^{er} septembre 1874.

I. La Lagitimité, par Calixte Saint-Jean. — II. Etiane et Fathma, scène de la vie militaire en Algérie, etc. — III. Littérature anglaise : Humoristes contemporains, par Justin Améro. — IV. Théâtre de la Révolution (fin), par Frédéric Béchard. — V. Causerie parisienne, par Louis Enault. — VI. Jusqu'au grand Turc, nouvelle, par Octave Lacroix. — VII. Revue politique, par Léon Rabin.

La *Restauration* paraît les 1^{er}, 10 et 20 de chaque mois, dans le format grand in-4°. Chaque livraison renferme la matière de 130 pages in-8°. Prix : 9 fr. par trimestre. Envoyer un mandat de cette forme à l'adresse du Directeur, 37, rue Jacob, à Paris.

LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

Contre la Mortalité du Bétail

Siège social : PARIS, 41, rue Richer

ÉMISSION

De 7,600 Actions de 500 fr.

NOMINATIVES

LIBÉRÉES DE 125 FRANCS

Par séries facultatives

PRIX D'ÉMISSION 500 FRANCS

VERSEMENTS

50 fr. en souscrivant } 125 francs.
75 à la répartition }

Le capital des compagnies d'assurances n'étant qu'un capital de garantie, on peut prévoir que, comme il est arrivé pour la plupart des compagnies existantes, le surplus ne sera pas appelé.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

du 15 au 27 Septembre

A la Banque HUE, PILLON et C^e

13, rue Grange-Batelière, Paris, 13

On souscrit soit par versement direct, soit par versement dans les succursales de la Banque de France au crédit de la Banque Hue, Pillon et C^e, soit en adressant à cette dernière des valeurs ayant cours, qu'elle se charge de négocier, ou des effets bancaires, dont elle fera l'escompte après examen.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la Langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 84^e fascicule, Q à QUO, est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 94^e livraison (19 septembre 1874). — TEXTE : Nous autres, par J. Girardin. — L'Islande, par Louis Rousselet. — La dette de Ben-Aïssa, par Marie Marchal. — La pêche aux écrevisses, par A. de Brévans.

DESSINS par Emile Bayard, Yan d'Argent, Bertall, etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 11 (12 SEPTEMBRE 1874)

Association française pour l'avancement des sciences. — Conférences publiques : La météorologie et les aérostats, par M. Gaston Tissandier. — Section d'anthropologie : La démographie du département du Nord, par M. Bertillon. — Section du génie civil et navigation : Les distributions d'eau dans le Nord, par M. Masquelez. — Séances des sections de botanique et d'anthropologie (suite). — Bulletin des Sociétés savantes : Académie des sciences de Paris. — Bibliographie et chronique scientifiques.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 11 (12 SEPTEMBRE 1874).

La semaine politique. — Hommes politiques contemporains : M. Gambetta, d'après ses discours. — Mœurs et caractères de l'Espagne, suite et fin, par Léo Quesnel. — Le catholicisme en Angleterre et en Ecosse, par M. H. Gaidoz. — Les études philologiques en Italie : *Saggi linguistici*, par M. Luigi Delâtre. — Notes et impressions, par Y***. — Etranger : Une fête française au Canada.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine à Paris.

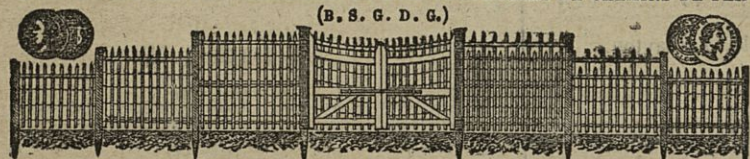
Chaque journal : Paris, Six mois : 42 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layot

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER



COMPTOIR A BORDEAUX COURS NAPONÉON, 132. **CLOTURES DE LA GIRONDE** EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE. **USINE** au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

FABRIQUE

DE

CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE

Spécialité d'Articles pour Homme

J. JOLIVET

CHEMISIER, rue des Chaines, 15, à PÉRIGUEUX.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Etablie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18 Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société... 24,945,448 fr. Arrérages payés aux Rentiers... 124,094,191 fr. Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

AVIS

Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr., pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr. Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages. Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures, en boutons, palmes, etc.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors. Prix : 30 centimes

ERNEST FOUBERT

M^{en}-Dentiste de Paris.

Dentiste du Lycée et des principales maisons d'éducation de Cahors.

Etabli à Cahors depuis 1871, rue Fénélon, maison Boutarel, au 1^{er}

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE CAHORS, 1873, POUR PIÈCES ET DENTIERS ARTIFICIELS.

M. ERNEST FOUBERT se charge (avec garantie) de toutes les pièces artificielles, depuis une dent jusqu'au dentier complet, soit en or, soit en platine, avec dents naturelles ou minérales; dentiers en caoutchouc vulcanisé, à gencives roses, avec succion ou sans succion. Pansement et guérison des dents malades par un procédé simple et seul usité dans les maisons de premier ordre. Extraction rapide et assurée dans les cas les plus difficiles.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du ye ée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitiennes en tous genres.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

GARNITURES D'ÉGLISES.



FÊTES VOTIVES BOUQUETS

M^{me} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements^s Fournitures pour fleurs; Globes rond, et ovales; Couronnes nuptiales et de première communion; Couronnes mortuaires; Papiers de toutes couleurs. Grand assortiment de Vases en porcelaine, Vases d'autel et Corbeilles. Sujets religieux Feux d'artifice, Lanternes vénitiennes, Bouquets pour Fêtes votives.



Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements,

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC.

AVIS IMPORTANT EAU DES FÉES

RECOLORATION des CHEVEUX et de la BARBE

Diplôme de mérite à l'Exposition universelle de Vienne 1873. 10 années de succès.

M^{me} SARAH FÉLIX prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons : **Eau des Fées**, sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les CONTREFAÇONS déloyales et nuisibles, M^{me} Sarah Félix a cru devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POMMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parf^o de l'univers

GOVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & C^e

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 14 Novembre 1869 et du

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^e Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^e. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et LYON, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^e Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN. St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.